



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 28 juin 2010***  
**D - 20100326**

***Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI ( présente à partir de 17h 55 ), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Vie Associative. Participation au financement d'un poste  
FONJEP en faveur du Centre de Loisirs des 2 Villes (CL2V).  
Adoption. Autorisation.***

Mme Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac, dans le cadre des actions sociales et en faveur de la famille, au travers des différents dispositifs contractuels dans lesquels elles sont engagées, initient et coordonnent de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des Bordelais et Mérignacais.

La politique générale d'aide aux associations des Villes de Bordeaux et de Mérignac fait l'objet d'une convention triennale de partenariat adoptée par délibération en date du 22 février 2010.

Elle définit les objectifs et les moyens de l'association Maison des Jeunes et de la Culture Centre de Loisirs des Deux Villes - MJC CL2V, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, une convention également triennale de répartition des charges financières entre les Villes de Bordeaux et Mérignac liées au poste FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) a été adoptée par délibération en date du lundi 23 novembre 2009.

Elle précise notamment que la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac s'engagent à part égale à financer le poste du Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre de Loisirs des deux Villes.

Le financement du poste est assuré dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Le FONJEP est chargé de collecter et gérer les fonds versés par l'Etat, les collectivités territoriales et de les verser à l'association employeur conformément à ses règles de fonctionnement.

A cet effet, je vous propose sur la base de cet engagement triennal, d'autoriser l'attribution de la somme de 33 990 euros prévue au budget primitif 2010.

Ce montant sera révisé pour les futurs exercices conformément à cette même convention selon l'avis de redevance établi par l'association FONJEP au regard du coût annuel.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2010 – Art. 6218– fonction BX 020.

Cette délibération autorise la prorogation pour l'exercice 2010 du contrat de référence signé par les trois partenaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de cette somme à l'association précitée.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne BREZILLON**  
**Adjoint au Maire**